

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE627

présenté par
M. El Guerrab et Mme Kuric

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 119, après le mot :

« regroupe »,

insérer les mots :

« les élus locaux des Français établis hors de France, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les élus locaux des Français de l'étranger sont indispensables pour deux raisons : ils sont généralement de bons connaisseurs des situations de terrain, implantés dans le pays depuis de longues années, souvent engagés professionnellement ou bénévolement dans les actions visées. D'autre part, ils seront une courroie efficace pour diffuser au sein de la communauté nationale l'ensemble des dispositifs de lutte contre les inégalités mondiale, tant auprès des Français installés dans le pays, qu'en France. Cela correspond à notre objectif que cette politique publique du développement soit de plus en plus connue et portée par l'ensemble de nos concitoyens.